COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la séance : 14 mai 2018
Date de la convocation : 3 mai 2018
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25 Absents : 2 Pouvoir : 1
Date d'affichage : 9 mai 2018

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture le :	**Le Maire,**
Affiché le :	**Signature**

Le quatorze mai deux mille dix huit, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence **Monsieur** Marc **KERRIEN, Maire,**

Etaient présents : M. Marc **KERRIEN**, Maire, Mme Annie **LE GUEVEL**, M. Pierre-Vincent **BIHOUE**, Mme Anne-Marie **TROUDET**, M. Michel **HARNOIS**, Mme Sylvie **MONNET**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Adjoints, Mme Chantal **LABBAY**, M. Jean-Claude **HERVIO**, M. Michel **UZENOT**, M. Michel **LE GRASSE**, Mme Isabelle **AUDRAIN**, M. Franck **CHAPEL**, Mme Anne-Brigitte **HEMERY**, Mme Christelle **BAUCHE**, M. Johan **LE GOUIC**, Mme Isabelle **ALLAIN**, Mme Stéphanie **PORTAL**, M. Alain **SANDRET**, M. Bernard **DELHAYE**, M. André **LE DEVEDEC**, Mme Christine **LE GAL**, Mme Véronique **RESCOURIO**, Mme Dominique **KERSUZAN**
Absente excusée : Mme Nadège **HUILIZEN-LE DOUGET**
Absent : M. Yvan **RAULT**
Pouvoir : Mme Nadège **HUILIZEN-LE DOUGET** donne pouvoir à Mme Isabelle **ALLAIN**
Sylvie MONNET est désignée secrétaire de séance

Monsieur Marc KERRIEN donne lecture de l'ordre du jour et sollicite les élus concernant l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 mars2018.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

1 AVENIR DE L'AGENCE POSTALE

Monsieur Marc KERRIEN fait un compte-rendu à l'assemblée de son entrevue avec les responsables de La Poste concernant l'agence postale située sur la commune.

Le bureau postal est actuellement ouvert tous les après-midis de 14h15 à 17h30 et le samedi matin de 9 à 12h.

Le niveau de fréquentation du bureau de poste de Noyal-Pontivy connaît une érosion régulière comme dans tous les bureaux de poste. Tous les bureaux de poste connaissent une baisse de leur activité compte tenu de nouveaux modes de consommation des services (digitalisation). De plus, la nouvelle plateforme postale située à Pont Er Morh à Pontivy a accéléré ce mouvement en captant une partie importante de la clientèle du bureau de poste de la commune, notamment les entreprises avec une accessibilité élargie aux services postaux (stationnement, plages horaires ...).

Cette baisse s'est accélérée entre 2016 et 2017 : -36 % de fréquentation soit en moyenne 40 clients/jour.
Le chiffre d'affaire courrier/colis/téléphonie a diminué de 45%, les rendez-vous La Banque Postale de -5,4%.

Ce constat oriente vers une évolution de l'offre postale actuelle soit par la réduction des horaires, soit vers une mutualisation du service postal avec d'autres activités.

Les divers modes de mutualisation peuvent être :

1) **L'agence postale communale**

- Le service postal est géré par la commune qui en fixe librement les jours et horaires d'ouverture
- L'agent territorial est formé par La Poste
- La commune perçoit une indemnité compensatrice de 1 015€ (convention signée pour 9 ans maximum, renouvelable)
- La Poste cofinance les travaux nécessaires à l'installation de l'activité postale (mobilier, informatique, matériel postal)
- Le respect des clauses de confidentialité est assuré car le prestataire n'a pas accès aux encours des clients

2) **Le relais poste**

- Le service postal est géré par un commerçant qui fixe librement les jours et horaires d'ouverture
- Ces partenaires sont formés par La Poste et perçoivent une rémunération mensuelle de 321 € et un commissionnement sur le montant des ventes
- Convention de 1 à 9 ans renouvelable
- Le respect des clauses de confidentialité est assuré car le prestataire n'a pas accès aux encours des clients

83 % des opérations postales réalisées à Noyal-Pontivy sont des opérations « courrier » (achat de timbres, affranchissement, envoi et retrait de courrier ou colis.
Les opérations bancaires représentent 12 % des activités.

La répartition de la fréquence est aussi explicite : le pic de la fréquentation se concentre entre 14h30
et 16h et le samedi matin de 10 et 11h.

Face à ce constat, les élus doivent évoquer l'évolution qu'ils souhaitent donner au bureau de poste.

Monsieur Marc KERRIEN informe l'assemblée qu'un commerçant semblerait être intéressé par le relais poste.
Monsieur Alain SANDRET : Texte joint
Monsieur Marc KERRIEN lui répond : « La Poste versera une indemnité de 1 000 € environ. Pour le distributeur de billets, nous avons déjà essuyé un refus de La Poste. Aujourd'hui, il faut prendre conscience que La Poste est une entreprise qui rend un service public mais qui n'est plus une entreprise publique. Quant à la maison des services publics, il faut y réfléchir. Pourquoi pas. Mais la Poste est chez elle et ne souhaitera pas partager ses bureaux avec la CRAM ou d'autres organismes. »

Madame Nelly GANIVET : « Noyal-Pontivy n'est pas considérée comme une commune rurale. On ne rentre donc pas dans le cadre de la maison des SP comme à Cléguérec, du fait de la proximité de Pontivy. »
Monsieur Michel UZENOT : « Une fois de plus, l'État se désengage. C'est aux élus de faire quelque chose. Si on continue comme ça, tout va disparaître dans les communes. »
Monsieur Marc KERRIEN : « Pour la plate-forme des colis au centre Leclerc, cela relève de la libre concurrence. On n'y peut rien ! »
Madame Annie LE GUÉVEL : « Pour le distributeur de billets, La Poste ne fera rien. Le CMB a déjà fermé son DAB. »
Monsieur Bernard DELHAYE lit le projet de pétition (texte joint)
« C'est la désertification des services publics et des commerces. Noyal-Pontivy était une commune attractive, elle devient une commune-dortoir. Notre groupe, suite à la rencontre avec le maire le 14 avril dernier, a travaillé sur une pétition. Nous devons nous battre. En regardant ou lisant la presse, on s'aperçoit que nombreux élus prennent des initiatives dans leur commune. La Poste de Noyal-Pontivy accueille aussi les habitants de Kerfourn et Gueltas. Notre groupe a réfléchi également à une hiérarchisation :

1- Maintien du bureau de poste avec La Poste et les horaires actuels. Il faut faire pression auprès de La Poste
2- Agence postale communale : on maîtrise alors les horaires. Cela pourrait créer une synergie avec d'autres services
3- Relais poste chez un commerçant

Monsieur Marc KERRIEN : « Pas de soucis sur le principe de la pétition. On peut monter un groupe de 4 à 5 personnes pour rédiger celle-ci. Mais il y a urgence dans la décision. La Poste attend une réponse rapidement, autrement, ils feront sans nous. »
Madame Annie LE GUÉVEL : « Je ne suis pas contre la pétition mais la décision de la Poste est claire. Tout est déjà plié. On peut essayer mais leur idée est déjà faite. »
Monsieur Bernard DELHAYE : « Je suis d'accord avec vous mais il faut se battre et faire quelques chose vis-à-vis de la population. »
Madame Annie LE GUÉVEL : « Les personnes âgées ont leurs comptes à la banque postale. On enlève un service de proximité. On a déjà enlevé les impôts … »
Monsieur André LE DÉVÉDEC : « Si le commerçant accepte, quelle est la décision de la mairie ? »
Annie LE GUÉVEL : « Pour les administrés, c'est une garantie pour une amplitude horaire plus large que celle que la mairie pourra proposer. »
Monsieur Laurent FOUCAULT : « Cette alternative peut permettre de consolider un commerçant, de maintenir un commerce. »
Madame Véronique RESCOURIO : « Le commerçant ferme un jour par semaine et prend des vacances. Quid durant son absence ? »
Madame Isabelle ALLAIN : « Aujourd'hui la poste a des horaires et on s'y habitue. »
Monsieur Bernard DELHAYE : « Je suis d'accord avec Laurent. Nous ne sommes pas contre le commerçant mais dans cette situation, il n'y aura plus de partenariat entre La Poste et la commune. Alors qu'avec une agence communale, nous gardons la main. »
Madame Annie LE GUÉVEL : « Cela peut être un complément financier intéressant pour le commerçant. Si cette solution avait été posée à l'épicière, peut être serait-elle restée avec ce complément de rémunération. 300 €/mois c'est un plus. »
Monsieur Michel UZENOT : « C'est une honte de donner 300 €/mois. Cela ne fait même pas 15 €/jour … »

Monsieur Alain SANDRET : « Est-ce que le commerçant s'imagine ce que représente 40 clients par jour. C'est énorme ! Moi quand j'étais médecin, je ne recevais pas 40 clients/jour. »
Monsieur Marc KERRIEN fait un petit compte-rendu des débats et de la solution retenue :
« On rédige une pétition (2 personnes de la minorité, 2 de la majorité et le maire) qui sera déposée dans les commerces et les communes limitrophes durant un mois. Cette pétition prévoit le maintien de l'agence postale dans les mêmes conditions que celles d'aujourd'hui. Ensuite, les élus prendront leur décision sachant qu'ils souhaitent tous garder l'agence postale actuelle. »
Messieurs Michel UZENOT et Michel LE GRASSE : « On attend le résultat de la pétition et on décide après de la hiérarchisation. »
Monsieur André LE DÉVÉDEC : « Le commerçant a-t-il le profil ? »
Monsieur Marc KERRIEN : « Il semble intéressé. Certains travaux seront évidemment nécessaires mais ceux-ci seront pris en charge par La Poste. Tous les clients ne viendront pas en même temps. Cela sera échelonné sur la journée. Et en cas de défaillance du commerçant, la commune ouvrira une agence postale communale. »

2	**AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE**

Cession Consorts LUGUÉ

Monsieur Pierre-Vincent BIHOUÉ expose au conseil qu'il convient de régulariser la cession de la parcelle de terrain cadastrée YL N°301 d'une contenance de 5m² sise au lieudit Le Net. Cette parcelle a été transférée à la commune sans que sa situation juridique ne soit modifiée.

Le conseil, délibère, à l'unanimité, pour :
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à ladite cession.
Les frais liés à ce dossier sont à la charge de la commune.

3	**TRAVAUX, VOIRIE et URBANISME**

Signature du marché de l'aménagement des rues Abbé Le Drogo, Pontigo, Roz Avel, Presbytère et Lilas

Monsieur Michel HARNOIS, adjoint à la voirie, travaux et urbanisme, rappelle qu'un marché pour l'aménagement des rues Abbé Le Drogo, Pontigo, Roz Avel, Presbytère et Lilas a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 22 mars 2018 pour une remise des offres fixée au 10 avril 2018 à 12h.

Les membres de la commission d'ouverture des plis se sont réunis le 17 avril dernier afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. 3 entreprises avaient soumissionné.
Les travaux étaient estimés à 548 717 €HT.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur Michel HARNOIS, sur avis de la commission d'ouverture des plis, propose de retenir l'entreprise Eiffage pour un montant de 536 299.75 € HT.

Monsieur Michel HARNOIS : « Les travaux doivent commencer rapidement. »
Monsieur Michel UZENOT : « Sur le fonctionnement de la commission d'appel d'offres, on est sur un système 80/20. Le prix est le critère principal. On ne tient pas compte de la qualité et c'est dommage. »
Madame Christelle BAUCHÉ : « La commission n'a donc plus lieu d'être. »
Monsieur Marc KERRIEN : « Si on n'a rien à reprocher sur la qualité du travail et des prestations demandées, on ne peut rien faire. On peut éliminer une entreprise si on a des arguments contre elle. Et il faut le prouver. »

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis sur la proposition de la commission d'ouverture des plis
- **Approuve** les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec l'entreprise Eiffage
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en oeuvre de ces prestations.
- **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

4	**PERSONNEL**

Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Considérant les possibilités d'avancement de grades pour l'année 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **adopte** les modifications du tableau des emplois suivants :

Filière technique à compter du 15 mai 2018 :

- Création d'un poste **de technicien principal 1ère classe** à temps complet et fermeture d'un poste de technicien principal de 2ème classe

Filière administrative

- Création d'un poste **d'adjoint administratif principal 2ème classe** à temps complet et fermeture d'un poste d'adjoint administratif territorial

Filière sportive

- Création d'un poste **d'éducateur des APS principal de 1ère classe** à temps complet et fermeture d'un poste d'éducateur des APS principal de 2ème classe

- **valide le tableau des emplois présenté**

- **autorise** le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

5	**DIVERS**

Monsieur Marc KERRIEN dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées :

- Signature du marché avec Eiffage dans le cadre de la commande groupée avec Pontivy Communauté pour les travaux liés à l'entretien de la voirie : 76 004.20 € TTC

Compte-rendu des commissions communales

- **Agriculture, Environnement et Patrimoine** (Pierre-Vincent BIHOUÉ)
  Réunion de la commission le jeudi 24 mai à 20h30 sur le PLUi (OAP, réserves de terrains pour logement social)

- **Sports, associations** (Laurent FOUCAULT)
  - Compétition de judo : Bilan positif
  - ADN : Bilan positif
  - A venir : championnat départemental de badminton les 2 et 3 juin
    TIG les 9 et 10 juin : présence d'équipes brésiliennes et américaines. Échange avec les écoles et les équipes brésiliennes. Spectacle de danse et musique lors du week-end
  - Problème de glissance dans les salles des sports : sols traités avec de l'acide citrique. Un traitement de fond au niveau de l'entretien sera opéré
  - Patrouilles de la policière municipale durant les vacances 2fois/semaine de 20 à 22h autour du complexe sportif

- **Affaires scolaires et périscolaires** (Nelly GANIVET)
  Bonne fréquentation à l'accueil de loisirs durant les vacances de Pâques

L'opération « Argent de poche » s'est bien déroulée : 5 jeunes de 15/16 ans accueillis dans différents services

- **Travaux, Voirie** (Michel HARNOIS)
  Réunion sur l'aménagement du Valvert le 15 mai
  Pose d'une canalisation gaz entre la Sita de Gueltas et le site des Trois Fontaines : environ 20 jours de travaux
  Sécurisation de la D2 : Mise en place de feux devant les écoles, élargissement du trottoir devant l'école publique (réunion des commissions Scolaire et Travaux à venir)

- **Commerce, artisanat, animations et culture** (Anne-Marie TROUDET)
  Fête de la famille et des nouveaux arrivants le samedi 26 mai à la salle Galaad
  Fête de la musique le 15 juin
  Mise en place de l'exposition de l'Art dans les Chapelles le 17 mai

---

Monsieur Michel UZENOT : « Depuis 1989, il est interdit de tirer sur les Choucas des tours, ces oiseaux grégaires qui vivent en colonie, créant de nombreuses nuisances (sonores, salissures,) sur les édifices publics, dans les bourgs et à la campagne, mais ravageant également les cultures, et provoquant parfois des incendies dans les cheminées. Ils enlèvent le maïs à peine planté. » Que peut-on faire ? »
Monsieur Alain SANDRET : « J'ai 2 cheminées dans lesquelles ils ont fait leur nid. »
Monsieur Marc KERRIEN : « Je vais écrire au sous-préfet. »

Monsieur André LE DÉVÉDEC : « Le radar météo est en cours. La zone de chantier est très mal signalée. C'est très dangereux. »

Monsieur André LE DÉVÉDEC souhaite des précisions sur la procédure relative au choix de l'architecte pour l'ancienne maison de retraite.
Monsieur Michel HARNOIS : « 17 architectes ont déposé leur candidature. 3 ont été retenus sur des critères précis : équipe mise en place, expériences en secteur ABF, réalisations en cœur de bourg. Les auditions finales auront lieu le 29 juin 2018. Le jury sera composé du maire, du CAUE, de la DGS et de l'adjoint aux travaux. La commission élargie sera convoquée le vendredi 29 juin en fin de journée pour arrêter un choix. »

Monsieur Bernard DELHAYE : « 2 femmes m'ont interpelé me disant avoir vu un exhibitionniste dans le « Bois d'Amour ». Il serait bon que la police municipale fasse des rondes. »
Monsieur Marc KERRIEN : « Les gendarmes sont informés et patrouillent régulièrement. »

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Prochain conseil municipal le lundi 2 juillet 2018

Conseil municipal du 14/05/2018

En tant qu'élus municipaux nous sommes les représentants des habitants de Noyal-Pontivy pour la gestion de la commune.

Avant d'envisager le transfert du bureau de poste en agence postale à la charge de la commune, il serait bon d'en informer la population et de recueillir son avis sur ce désengagement et cet abandon de La Poste. En promouvant une pétition contre cette fermeture et en mobilisant tous les Noyalais lors du dépôt de la pétition au bureau de poste il sera peut-être possible d'inverser ce funeste projet. D'ailleurs, un bureau de poste ouvert 19h15 par semaine est certainement viable pour son territoire de 5000 habitants.

Pour maintenir et augmenter la fréquentation La Poste devrait aussi investir dans son bureau de Noyal-Pontivy. Est-il admissible que cette agence bancaire locale ne dispose pas d'un distributeur de billets ? Est-il normal que pour retirer un colis commandé par internet on soit obligé de demander son dépôt dans un relais chez un commerçant pontivyen ? Est-il logique que le magasin Leclerc de Pontivy ait installé un automate extérieur pour retirer les colis 24h/24h et 7 jours/7 ?

Et la commune pourrait accentuer l'attrait du bureau de poste en utilisant les plages horaires du matin pour y organiser des permanences régulières pour, entre autres, la CPAM et la CAF, Pôle Emploi, la Trésorerie Publique, voire la SNCF pour y commercialiser des billets de train.

Notre bureau de Poste deviendrait ainsi, en quelque sorte, une maison des services publics.

Alain SANDRET, le 14/05/2018

Pétition proposée par la minorité :

" TOUCHE PAS à MA POSTE "

Afin de rentabiliser au maximum son bureau de Noyal - Pontivy , LA POSTE envisage d'en diminuer drastiquement les horaires d'ouverture et d'abandonner son implantation dans la commune en cas de gains insuffisants.

Cela est INADMISSIBLE.

LA POSTE est un **Service Public** qui doit rester au **Service du Public**. Les Territoires ruraux de GUELTAS - KERFOURN - NOYAL PONTIVY - SAINT GERAND (plus de 5000 habitants) refusent d'être délaissés au seul profit de la ville centre : PONTIVY.

Tous les contribuables de Pontivy - Communauté, payant les mêmes impôts , doivent continuer de bénéficier des mêmes services. LA POSTE se doit de veiller aux besoins de ses clients (en fournissant, par exemple, un distributeur d'argent et d'autres automates ...) et elle devrait s'adapter à la disponibilité horaire de la population en activité.

Noyal - Pontivy refuse d'être considérée comme une simple variable d'ajustement du budget de LA POSTE. Nous défendrons **tous ensemble** la pérennité d'un bureau de poste dans la commune, seule garantie d'un **Service Public de qualité.**